

FICHE D'INFORMATION # 2

SITUATION DES DEPLACES DANS LA REGION DE DIFFA NIGER NOVEMBRE 2013

Sommaire

- 1- Contexte général
- 2- Enquête et méthodologie
- 3- Abris, moyens de subsistance et accès aux services essentiels
- 4- Assistance reçue et besoins prioritaires
- 5- Conclusions et recommandations

1. Contexte général

Depuis le mois de mai 2013, la région de Diffa, au Sud-Est du Niger, a accueilli 37,332 déplacés en provenance principalement des régions du Borno et Yobe, au Nord du Nigeria¹. Ces mouvements de populations coïncident en partie avec la déclaration de l'état d'urgence dans les états de Borno, Yobe et Adamawa faite par le président du Nigeria Goodluck Jonathan le 14 mai 2013.

Dans ce contexte, et en consultation avec les autorités nigériennes et les acteurs humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) ont conduit une première enquête inter-agence sur la situation des populations déplacées dans la région de Diffa entre le 28 mai et le 1^{er} juin 2013.

¹ Direction Générale de l'Etat Civil, Diffa, Septembre 2013

2. Enquête et Méthodologie

La préparation de cette enquête a débuté le 26 août 2013 à Niamey et s'est conclue le 31 août 2013. Au cours de cette période, les termes de référence de l'évaluation ainsi que les outils ont été développés par REACH en collaboration avec l'Unité de Suivi et d'Evaluation de l'Agence pour la Coopération Technique et le Développement (ACTED) puis validés par UNHCR et les autorités nigériennes.

La formation des enquêteurs a été réalisée durant la semaine du 9 au 13 Septembre 2013 à Diffa. La phase de collecte des données a formellement débutée le 16 septembre 2013, date des premiers groupes cibles de discussion, et s'est conclue le 7 octobre 2013.

L'enquête sur la situation des déplacés² dans la région de Diffa se constitue de deux phases distinctes : une première phase d'identification des tendances et dynamiques générales liées aux déplacements dans la région grâce aux informations collectées avec des informateurs clés au niveau des villages et localités, et une deuxième phase durant laquelle des enquêtes sur les ménages déplacés seront réalisées.

Cette fiche d'information présente une partie des résultats de la première phase de cette enquête et vient compléter une première fiche d'information portant sur les tendances et dynamiques de déplacement dans la région de Diffa.

² Dans ce rapport, le terme « déplacé » fait référence à la fois aux déplacements internes (e.g. à l'intérieur du territoire national nigérien) de populations d'origine nigérienne et d'origine non-autochtone (nigériane et tchadienne principalement), ainsi qu'aux déplacements transfrontaliers de ces mêmes populations entre le Nigeria et le Niger.

3. Abris, accès aux services essentiels et moyens de subsistance

a. Abris

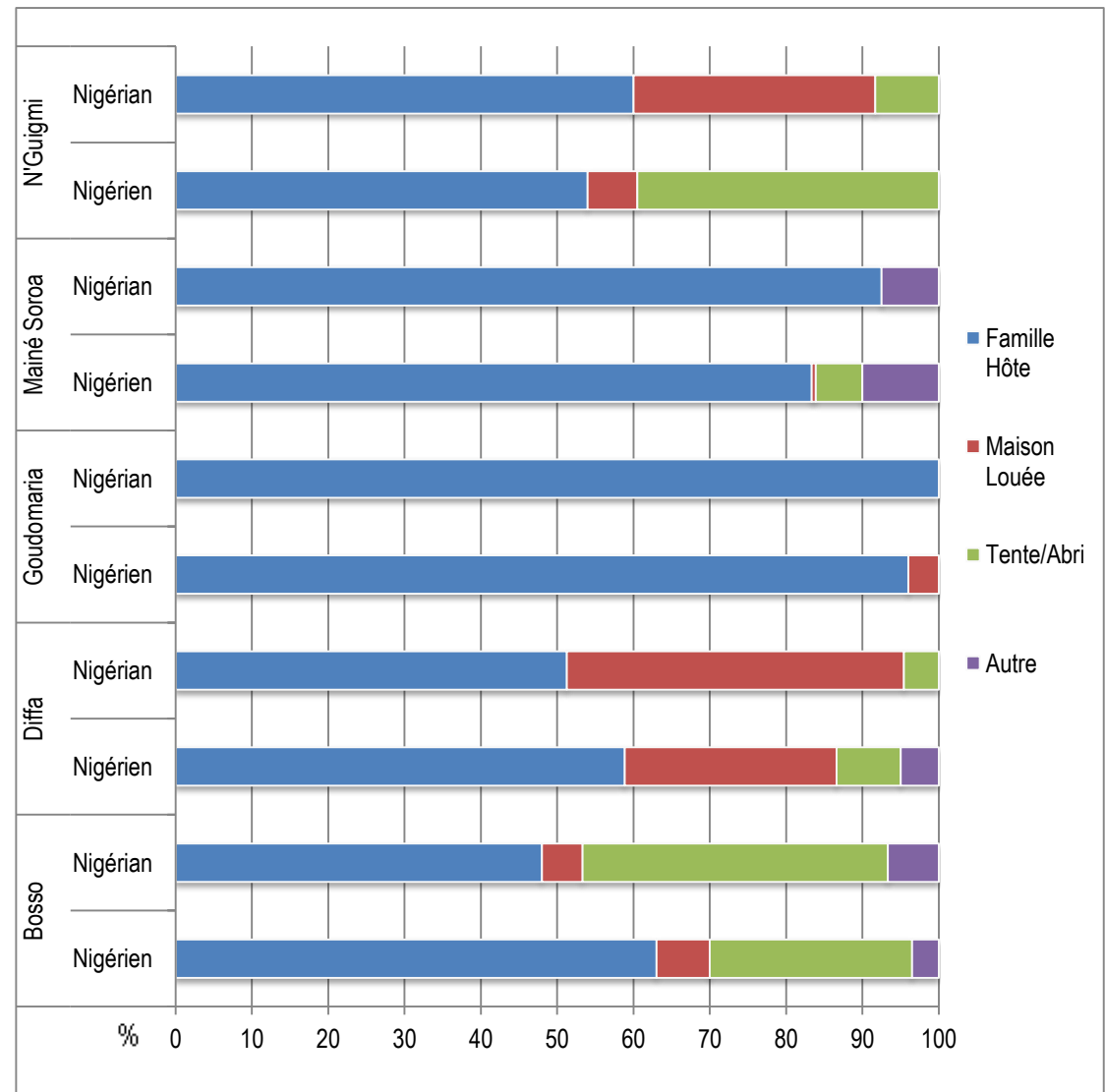
Une grande partie (71%) de la population déplacée est hébergée par des **familles d'accueil**, avec les plus hauts niveaux relevés (entre 83% et 100%) dans les départements de Goudoumaria et Mainé Soroa, ceci indépendamment de l'origine des ménages déplacés.

Une proportion égale (13%) de ménages déplacés a recours pour leur hébergement à **l'utilisation d'abris et de tentes, ou à la location d'une maison**. La plus grande proportion de personnes vivant dans un abris ou une tente a été observé dans le département de Bosso avec un niveau plus élevé pour les ménages déplacés d'origine nigérienne (40%), ainsi que dans le département de N'Guigmi avec un niveau similaire pour les ménages déplacés d'origine nigérienne cette fois-ci. Il existe donc des différences significatives en termes d'abris entre les différentes localités de déplacement, le type d'abris utilisés et l'origine des ménages déplacés. Ces différences doivent informer la réponse apportée dans ce secteur d'assistance.

La situation des ménages déplacés vivant dans des abris ou des tentes est particulièrement précaire car ils n'ont pu vraisemblablement être accueillis par une famille hôte et n'ont pas les moyens de payer un loyer. Par ailleurs, il est aussi crucial de prendre en compte dans l'assistance apportée les **questions de propriété** au regard des sites où les tentes des ménages déplacés sont installés, ainsi que pour les abris qu'ils utilisent, et ce afin de prévenir et de remédier aux situations d'expulsions qui peuvent être à l'origine de déplacements secondaires et d'une vulnérabilité accrue de ces ménages.

Le fait qu'une grande partie de ménages déplacés soit accueillie dans des familles hôtes est une indication indirecte mais importante quant au niveau de **cohésion sociale dans les zones de déplacement**. Les tensions entre déplacés et populations hôtes sont très limitées. Seul une situation de tensions entre déplacés nigériens et population locale a été rapporté dans la commune de Gueskérou. La religion a été citée comme source de cette tension.

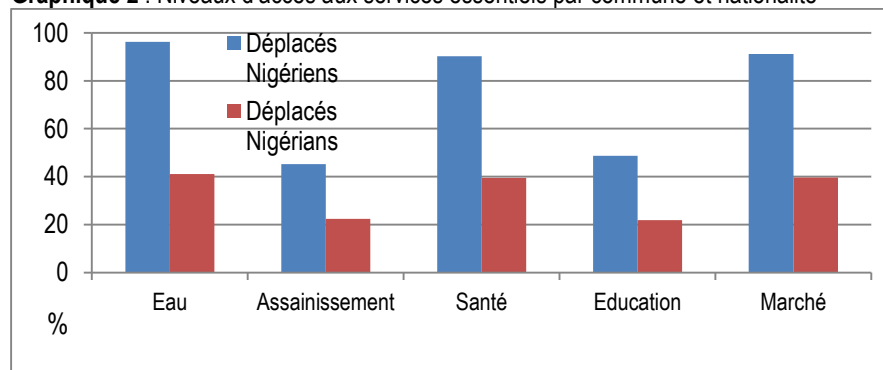
Graphique 1 : Situation du logement des déplacés Nigériens et Nigériens par département



b. Accès aux services essentiels

Comme pour les moyens de subsistance, les résultats de l'enquête révèlent des différences importantes au sein des populations déplacées en termes d'accès au service essentiels. Ces différences sont en partie expliquées ci-dessous et doivent faire l'objet d'analyse approfondie en croisant les données disponibles sur les services essentiels ou collectées par le biais d'enquêtes sectorielles. Il s'agira d'identifier les situations où la différence d'accès aux services essentiels pourrait être à la cause ou bien le résultat de tensions entre les ménages déplacés et la population locale, et donc un obstacle à l'assistance dans les secteurs concernés.

Graphique 2 : Niveaux d'accès aux services essentiels par commune et nationalité



Une proportion plus faible a été rapporté au regard du nombre de **ménages déplacés nigériens (50%) ayant accès à l'eau par rapport aux déplacés nigériens (98%)**. La plus grande différence a été observée dans les communes de **Goudomaria** et **Kabelewa** avec 1 village pour 10 offrant un accès à l'eau aux ménages déplacés non-nigériens. L'accès aux services d'**assainissement** est plus équilibré au sein de l'ensemble de la population déplacée, avec **45%** des informateurs indiquant que les ménages déplacés nigériens ont accès aux services / infrastructures d'assainissement, pour **30%** de ménage déplacés nigériens.

Une proportion plus faible a été rapporté au regard du nombre de **ménages déplacés nigériens (23%) ayant accès à l'éducation par rapport aux déplacés nigériens (50%)**. L'accès à l'éducation est le plus restreint dans les communes de Toumour et Kabelewa, à la fois pour les ménages déplacés nigériens et nigériens. Les différences en termes d'accès à l'éducation selon l'origine des ménages déplacés peuvent être en partie expliquées par les capacités disponibles préalablement limitées, ainsi que par la langue principale d'enseignement qui diffère entre le Nigéria et le Niger.

L'**accès à la santé** est lui aussi plus limité dans le cas des déplacés de nationalité autre que nigérienne. Ainsi **91%** des informateurs participant à l'enquête indiquent que les ménages déplacés nigériens ont accès aux services de santé, pour **45%** de ménages déplacés nigériens. L'accès aux soins est particulièrement limité pour tous les ménages déplacés dans les communes de **Chetimaria** et **Toumour**.

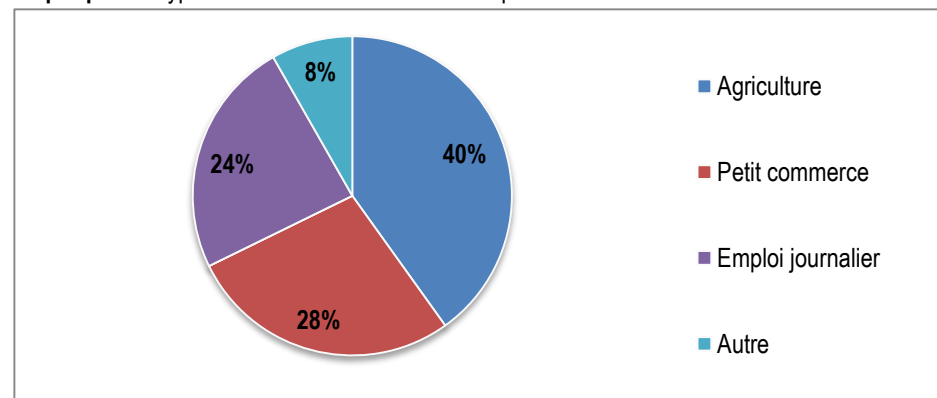
L'**accès au marché** marque une claire distinction selon la nationalité des personnes déplacées, avec un accès quasi identique à celui de la population locale pour les déplacés nigériens (**91%**) et seulement la moitié des déplacés d'autre origine (**45%**).

c. Moyens de subsistance

Les résultats de l'enquête mettent aussi en évidence une différence significative au sein de la population déplacée au regard des moyens de subsistance. Une grande partie des informateurs (**64%**) indiquent que les déplacés nigériens ont une source de revenus, contre **38%** dans le cas des déplacés nigériens ou d'une autre nationalité. Les plus faibles proportions de déplacés nigériens (**40%**) et d'autres nationalités (**10%**) ayant une source de revenus, ont été identifiées dans la commune de **Goudomaria** ainsi qu'à **N'Guigmi**.

Les sources de revenus sont semblables entre déplacés nigériens et nigériens. L'**agriculture (40%)** et le **petit commerce (28%)** sont les principales sources de revenus des déplacés. Une plus grande proportion des déplacés nigériens basent leurs revenus sur l'agriculture (**44%**), que les déplacés nigériens (**36%**). Cette primauté de l'agriculture comme source de revenus indique qu'il faudra observer plus en détails la **question foncière** quant à l'accès à la terre ; ainsi il faudra observer les marchés, leur accès par les déplacés ainsi que les prix des denrées de base.

Graphique 3 : Types de source de revenus des déplacés



4. Assistance reçue et besoins prioritaires

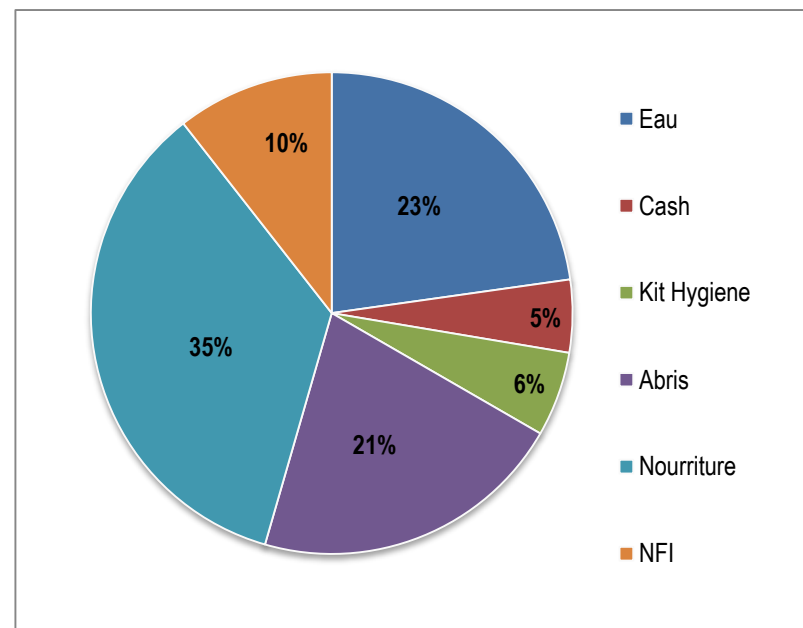
a. Aide reçue par les déplacés et accueillants

L'**aide alimentaire** constitue plus du tiers de l'aide reçue par les populations déplacées (**35%**) qui ont aussi reçu une assistance en eau (**23%**) et en abris (**21%**). Les communes ayant la plus grande couverture géographique en termes d'assistance en nourriture pour les personnes déplacées sont **Mainé Soroa, Bosso** et **Kablewa**. En effet, entre **40%** et **56%** des villages de ces communes ont reçu une aide alimentaire.

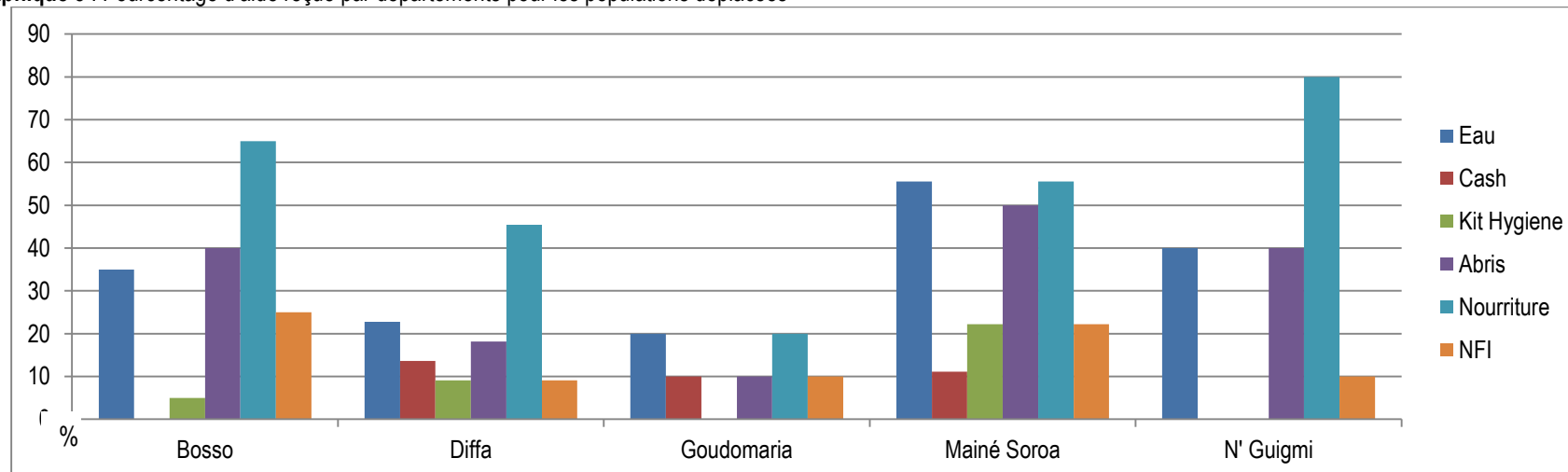
Par ailleurs, seulement **23 villages** ont reçu une assistance pour les **familles hôtes**. Cette assistance suit les mêmes tendances que celle apportée aux personnes déplacées. Ainsi l'aide alimentaire a été distribuée dans la plus grande quantité (**14%**), suivie par une assistance en eau (**11%**) et en abris (**6%**). Il faut apporter une attention particulière aux besoins des familles d'accueil en termes d'assistance pour leur permettre de continuer leur soutien aux ménages déplacés, si nécessaire et approprié.

L'essentiel de l'assistance a été apporté aux ménages déplacés dans les communes où **l'accès aux services essentiels est le plus limité** pour les populations déplacées nigérianes, ce qui indique une bonne priorisation de l'assistance en termes de couverture géographique. Cependant, il n'y a pas de corrélation entre le ciblage géographique de l'assistance et la situation des ménages déplacés au regard de l'abri et des moyens de subsistance. Il est essentiel que l'assistance soit apportée aux ménages les plus vulnérables en fonction de critères de priorisation appropriés et communs à l'ensemble des acteurs.

Graphique 4 : Types d'aide reçue par les déplacés

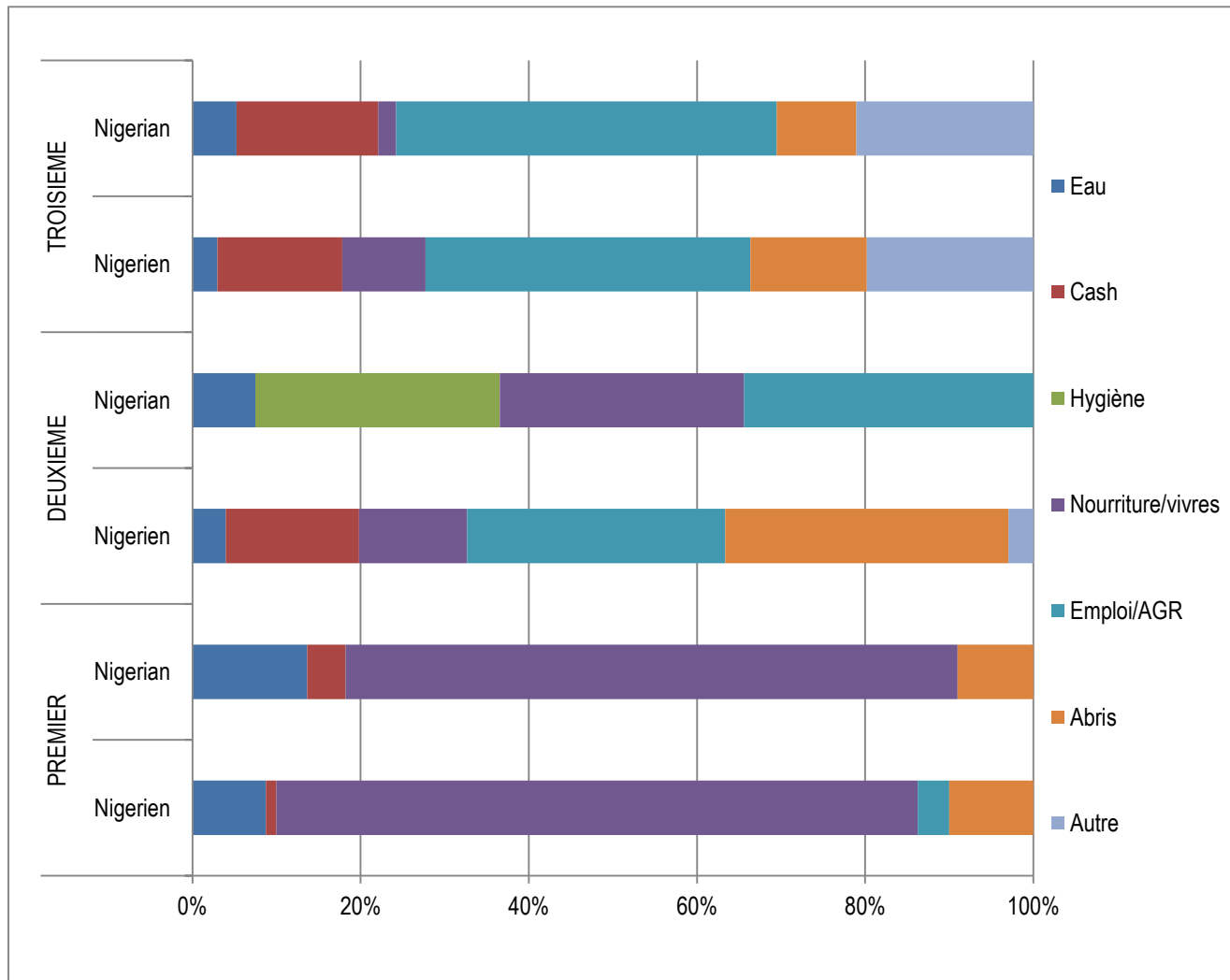


Graphique 5 : Pourcentage d'aide reçue par départements pour les populations déplacées



b. Besoins prioritaires

Graphique 6: Classement des besoins prioritaires des ménages déplacés



Les entretiens avec des informateurs clés au sein des villages de la région de Diffa ont permis d'évaluer les besoins prioritaires des ménages déplacés. Il ressort de ces entretiens que les besoins prioritaires sont quasiment identiques entre les ménages déplacés nigériens et ceux d'autres nationalités.

L'alimentation est très largement rapportée comme le **premier besoin prioritaire** en dépit du fait que de l'aide alimentaire ait déjà été délivré dans les localités de déplacement. Ce résultat indique que les ménages déplacés toutes nationalités confondues sont confrontés à des difficultés d'accès à la nourriture, qui peuvent résulter du calendrier agricole ou encore être causées par des problèmes d'accès à la terre et/ ou aux marchés, comme indiqué ci-dessus.

C'est à partir du deuxième besoin prioritaire qu'un écart se creuse selon l'origine des ménages déplacés. **Pour les ménages déplacés nigériens, l'abri (34%) et l'emploi (31%)** sont les deux besoins prioritaires après l'alimentation, alors que **pour les ménages déplacés nigériens, il s'agit de l'emploi (32%) et de l'alimentation, et de l'hygiène (27%)** à niveau égal.

L'emploi est le plus important troisième besoin prioritaire à un niveau presque égal entre les ménages déplacés nigériens (39%) et nigériens (43%). Une plus grande proportion (15% et 16%) de ménages toutes nationalités confondues indiquent l'assistance financière comme un troisième besoin prioritaire.

5. Conclusions et Recommandations

Conclusions

- La grande majorité des personnes déplacées sont logées par des familles hôtes. Les tentes et abris, ainsi que la location de maison ne concernent qu'un tiers des déplacés. Les ménages vivant dans des tentes ou des abris peuvent être considérés comme les plus vulnérables n'ayant ni les moyens de louer une maison et ni la possibilité d'être accueillis par une famille hôte.
- Par ailleurs, les ménages déplacés vivant dans des tentes sur des terrains ou dans des abris qui ne leur appartiennent pas sont dans une situation particulièrement précaire.
- De grandes disparités existent au sein de la population déplacée quant à l'accès aux services de base (eau, santé, éducation, marché). Les ménages déplacés d'origine nigérienne bénéficient d'un meilleur accès aux services de base que les déplacés d'autres nationalités.
- Les ménages déplacés nigériens et nigérians ont recours aux mêmes moyens de subsistance avec en premier lieu l'agriculture puis le petit commerce. L'accès à la terre et aux marchés est donc crucial. L'assistance apportée dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et du relèvement précoce doit prendre en compte les questions de propriété et d'accès aux marchés.
- L'aide humanitaire reçue a été essentiellement alimentaire. L'enquête ne permet pas d'établir de corrélation entre le ciblage géographique de l'assistance et l'accès des ménages déplacés aux services de base.
- Les besoins prioritaires rapportés par les ménages déplacés sont similaires indépendamment de leur nationalité. Bien que de l'assistance alimentaire ait été délivrée aux populations déplacées, la nourriture est le premier besoin prioritaire rapporté dans l'ensemble des localités couvertes par l'enquête.

Recommandations

- Alors que la majorité des déplacés réside dans des familles d'accueil, une assistance limitée a été apportée à ces dernières. L'assistance aux familles d'accueil doit être renforcée pour leur permettre de continuer leur soutien aux ménages déplacés, si nécessaire et approprié.
- Pour les ménages déplacés vivant actuellement dans des abris ou tentes, l'assistance apportée doit prendre en compte la situation du terrain où les tentes sont installées et le type d'abris utilisé pour estimer les risques de déplacement secondaire causé par des questions de propriété ou d'utilisation de ces terrains et abris.
- Même si les tensions entre communautés ont été limitées jusqu'à présent, une attention particulière doit être portée aux disparités très fortes qui existent dans l'accès aux services essentiels selon la nationalité. La situation en termes de cohésion sociale dans les communautés d'accueil des déplacés doit faire l'objet d'une attention particulière lors d'enquêtes de suivi ou ciblées, afin de d'identifier les moyens les plus appropriés de consolider le climat général de bonne entente, ainsi que de répondre et prévenir les risques de tensions qui pourraient être la cause de questions de Protection et de déplacement secondaire.
- L'analyse des résultats présentés ci-dessus doit prendre en compte le profil général des populations déplacées tel que présenté dans la première fiche d'information. En particulier, la question de la séparation des familles (qui concerne 90% des ménages ayant participé à l'enquête) est un facteur clé pour définir une assistance appropriée en termes d'abris, d'accès aux services essentiels et de moyens de subsistance.

UNHCR NIGER

Adresse : Av. Mali Bero, rue IB73, 12201 Niamey

Téléphone : +227 92 65 73 22

Email : BACHAROU@unhcr.org / **Site internet:** <http://www.unhcr.org>

REACH

Adresse : 9 Chemin de Balexert, 1219 Châtelaine, Genève, Suisse

Email: geneva@impact-initiatives.org

Site internet: www.reach-initiative.org / **Twitter:** REACH_Info